

Canada – United Kingdom
Inter-Parliamentary Association



Association interparlementaire
Canada – Royaume-Uni

**Rapport de la délégation parlementaire canadienne
concernant sa participation à la visite bilatérale au pays de
Galles**

Association interparlementaire Canada – Royaume Uni

**Cardiff, pays de Galles, Royaume Uni
du 13 au 18 mars 2011**

Rapport

Une délégation de l'Association interparlementaire Canada – Royaume-Uni était en mission au pays de Galles du 13 au 18 mars 2011.

La délégation, dirigée par l'honorable Jim Abbott, C.P., était constituée des membres suivants.

L'honorable Jim Munson, sénateur

L'honorable Richard Neufeld, sénateur

L'honorable Carolyn Bennett, C.P., députée

La délégation était secondée par Stephanie Bond, secrétaire administrative de l'Association interparlementaire Canada – Royaume-Uni.

Objectifs de la visite :

- discuter de la dynamique politique actuelle au Royaume-Uni et au Canada;
- comparer les régimes parlementaires et trouver leurs différences;
- étudier le fonctionnement des parlements minoritaires;
- discuter des relations entre les gouvernements fédéral et provinciaux au Canada et des pouvoirs de l'Assemblée nationale du Pays de Galles et du Parlement britannique;
- discuter du rôle des jeux des partis et de l'approbation du budget;
- discuter de la déconcentration des pouvoirs et d'une déconcentration éventuelle en matière d'éducation, de langues et de fiscalité;
- discuter des améliorations à l'infrastructure parlementaire;
- discuter des moyens d'accroître la participation des citoyens et de promouvoir la démocratie électronique;
- étudier la question de l'examen efficace des activités du gouvernement pour assurer la pérennité et la transparence de la démocratie.

Rencontre d'information avec Dan Clayton-Jones, consul honoraire du Canada au pays de Galles

Pour commencer la visite, Dan Clayton-Jones, consul honoraire du Canada au pays de Galles, a offert à la délégation une séance d'information complète. Après un survol historique du pays de Galles, M. Clayton-Jones a décrit l'importance du charbon gallois en indiquant que cette ressource naturelle a été le moteur de la révolution industrielle. Le consul honoraire a souligné le rôle qu'a joué autrefois Cardiff, la capitale, en tant qu'important port d'expédition.

Il a été abondamment question de la déconcentration des pouvoirs vers l'Assemblée galloise. Des distinctions ont été établies entre l'Irlande du Nord, l'Écosse et le pays de Galles. La délégation s'est montrée fort intéressée par les résultats du référendum tenu le 3 mars 2011, en vertu duquel des pouvoirs législatifs supplémentaires ont été donnés

à l'Assemblée nationale du Pays de Galles. Étant donné les résultats du référendum, l'Assemblée nationale est maintenant en mesure d'adopter des lois sur toutes les questions dans vingt secteurs déconcentrés, sans avoir à demander l'accord préalable du Parlement du Royaume-Uni. Le consul honoraire a donné un aperçu de la composition actuelle de l'Assemblée et de la nature du gouvernement de coalition au pouvoir. L'Assemblée se compose actuellement de 48 % de femmes; ce pourcentage diminuera probablement au lendemain de l'élection du 5 mai prochain. On a souligné que le pays de Galles n'avait aucun pouvoir d'imposition, recevant plutôt une subvention globale de Londres.

Entretien avec Rosemary Butler, vice-présidente, députée

C'est au Senedd (le nouveau bâtiment abritant l'Assemblée nationale du Pays de Galles) que la délégation a été accueillie par la vice-présidente de l'Assemblée, Rosemary Butler. Celle-ci a présenté les caractéristiques écologiques et architecturales de l'immeuble, tout en soulignant l'utilisation du cèdre de Colombie-Britannique en tant qu'élément central de la conception de l'aire d'accueil. Les éléments de conception du Senedd symbolisent l'ouverture et la transparence, qui constituent des valeurs fondamentales de l'Assemblée. La vice-présidente a présenté aux délégués un aperçu du système parlementaire du pays de Galles ainsi que les avantages et difficultés propres à la représentation proportionnelle. Le sénateur Munson a expliqué son rôle en tant que whip du Sénat ainsi que le processus de nomination au Sénat. La délégation a présenté le système utilisé afin d'établir les limites des circonscriptions ainsi que le système électoral au Canada. Les questions de la représentation des femmes à l'Assemblée et du scrutin de liste ont aussi été abordées.

Présentation officielle sur l'Assemblée nationale et la déconcentration au pays de Galles

Dianne Bevan, chef des opérations, et Keith Bush, directeur des Services juridiques, ont fait une présentation sur l'Assemblée nationale du Pays de Galles et la déconcentration.

Les présentateurs ont expliqué que le pays de Galles a été officiellement incorporé à l'Angleterre par les deux Actes d'Union adoptés en 1536 et 1542. Henry VIII s'est alors essentiellement proclamé roi du pays de Galles. En vertu de ces lois, l'utilisation du gallois était interdite dans l'administration du pays. En 1746, le Parlement du R.-U. a adopté une loi qui prévoyait que toute loi concernant l'Angleterre adoptée au Parlement de Westminster englobait automatiquement le pays de Galles. Cette loi a été en vigueur jusqu'en 1967. En 1964, le pays de Galles a obtenu son propre ministre d'État, par la création du poste ministériel de secrétaire d'État pour le pays de Galles.

Les premières propositions relatives à la déconcentration ont été présentées par le gouvernement travailliste, au pouvoir de 1974 à 1979, qui a instauré la Wales Act de 1978. La déconcentration a été rejetée lors du référendum de 1979 (4 personnes sur 5 ont voté contre; le taux de participation a été de 60 %). À la suite du retour du gouvernement travailliste, en 1997, le gouvernement de Sa Majesté a publié un livre blanc, « *A Voice for Wales* », dans lequel étaient présentées des propositions de déconcentration, dont l'établissement d'une Assemblée nationale galloise.

Le 18 septembre 1997, les habitants du pays de Galles se sont prononcés sur la question de l'Assemblée lors d'un référendum. La proposition a été approuvée par une faible majorité de 50,3 %, contre 49,7 %. En 1998, le Parlement a adopté la Government of Wales Act, la loi établissant l'Assemblée nationale du Pays de Galles et sa constitution. Cette loi a été suivie du National Assembly for Wales Order (transfert de fonctions) de 1999, qui a permis le transfert des pouvoirs et responsabilités du secrétaire d'État pour le pays de Galles à l'Assemblée le 1^{er} juillet 1999.

La première élection a eu lieu le 6 mai 1999 et l'Assemblée a tenu sa première séance le 1^{er} juillet suivant. Il y a des élections tous les quatre ans. L'élection en vue de la quatrième législature aura lieu le 5 mai 2011. En conséquence de la création de l'Assemblée, les décisions en matière de politique et de dépenses touchant le pays de Galles dans divers domaines (autrefois prises par un gouvernement central à Westminster) sont désormais élaborées et mises en œuvre au pays de Galles par un corps élu formé de politiciens, dont le travail est jugé par la population galloise au moment des élections.

Le 3 mars 2011, les Gallois ont indiqué qu'ils étaient d'accord pour que plus de pouvoirs législatifs soient accordés à leur Assemblée nationale. Avant le référendum, l'Assemblée nationale avait le pouvoir d'adopter des lois sur certains sujets dans les 20 domaines dans lesquels des compétences lui avaient été transmises. Depuis, l'Assemblée nationale est désormais en mesure d'adopter des lois sur toutes les questions dans les 20 mêmes domaines sans devoir obtenir l'accord préalable du Parlement du R.-U. L'Assemblée nationale du Pays de Galles peut promulguer des lois dans les 20 domaines de compétence suivants : agriculture, pêches, foresterie et développement rural; monuments anciens et immeubles historiques; culture; développement économique; éducation et formation; environnement, services d'incendies et de sauvetage et prévention des incendies; alimentation; santé et services de santé; autoroutes et transports; logement; administration locale; Assemblée nationale du Pays de Galles; administration publique; bien-être social; sports et loisirs; tourisme; aménagement urbain et rural; eau et prévention des inondations; langue galloise.

Présentation sur le pays de Galles

Geraint Thomas, gestionnaire de l'image de marque et de la planification de « *Visit Wales* », a présenté à la délégation une vue d'ensemble de l'industrie du tourisme au pays de Galles. Le pays de Galles, qui fait plus de 20 000 km carrés, compte 2 903 085 habitants. À Cardiff, la capitale, où habitent 305 345 personnes, on trouve entre autres l'Opéra national gallois, le Musée national du pays de Galles, le Centre du millénaire et le Stade du millénaire. M. Thomas a expliqué à la délégation que les touristes viennent au pays de Galles notamment en raison de son milieu naturel, de sa culture et de son patrimoine. Le pays de Galles est reconnu comme un « *milieu humain* ». Les membres de la délégation ont parlé de la protection de l'environnement et des parcs nationaux au pays de Galles et au Canada. M. Thomas a précisé que le gallois était en déclin dans les années 1960, mais que, depuis, les parents envoient de plus en plus leurs enfants dans des écoles de langue galloise, ce qui a donné lieu à une résurgence de la langue et de la culture galloises.

Le travail dans deux langues – les perspectives galloise et canadienne

Des membres du personnel de l'Assemblée nationale galloise, Siân Richards, texte, Siôn Edwards, interprétation simultanée, et Non Gwilym, chef des communications, ont présenté un aperçu du bilinguisme au travail au pays de Galles. Tout le monde parle anglais au pays de Galles, mais à peine plus de 20 % de la population parlent le gallois et ce sont les jeunes qui le parlent le plus couramment. Le gallois est l'une des langues vivantes européennes les plus anciennes. Ces origines remontent aux langues celtes, qui étaient très répandues en Europe au cours de l'âge du fer, il y a près de 2 500 ans.

Le *Welsh Language Scheme* précise que l'Assemblée, en tant que principale institution démocratique du pays de Galles, a le devoir de permettre à tous ses membres et à tous les citoyens d'obtenir des renseignements sur le processus démocratique et d'y contribuer pleinement, dans la langue de leur choix, que ce soit la gallois ou l'anglais. L'Assemblée est d'avis que, pour fonctionner comme une institution entièrement bilingue, elle doit pouvoir être en mesure de mener toutes ses activités en gallois et en anglais, dans des proportions égales, garantir que tout processus consultatif entre l'Assemblée et le peuple du pays de Galles sera bilingue et offrir des services en matière d'information du public, d'éducation et de tourisme entièrement bilingues. Les membres de l'Assemblée parlent le gallois et l'anglais à la Chambre, où des services d'interprétation sont offerts dans les deux langues. On a souligné la demande croissante relative à l'éducation en gallois. Les membres de la délégation canadienne ont expliqué en quoi consistent les mesures incitatives offertes au Canada pour les fonctionnaires bilingues. L'honorable Jim Abbott, C.P, député, a soulevé la question des coûts associés à la prestation des services gouvernementaux dans les deux langues officielles.

Réception du Jour du Commonwealth

Les membres de la délégation ont pris part à la réception du Jour du Commonwealth, donnée par le Président de l'Assemblée, le très honorable Lord Elis-Thomas, député. M^{me} Janet Ryder, députée, a pris la parole au nom de la section galloise de l'Association parlementaire du Commonwealth et a souhaité la bienvenue à la délégation.

Obligation de rendre compte du gouvernement, des parlementaires et de l'Assemblée du pays de Galles

Claire Clancy, première dirigeante administrative et greffière de l'Assemblée, Adrian Crompton, directeur des affaires de l'Assemblée, et Aled Eirug, conseiller constitutionnel du Président, ont fait un exposé sur *l'obligation de rendre compte du gouvernement, des parlementaires et de l'Assemblée du pays de Galles*. Au sujet des élections prochaines, la greffière de l'Assemblée a indiqué que 16 des 60 députés de l'Assemblée ne se représenteront pas. L'élection se déroulera dans le contexte du nouveau règlement adopté à la suite du vote positif au récent référendum. La greffière a offert un aperçu des cinq thèmes de l'Assemblée, à savoir les communications, la démocratie électronique, le professionnalisme, la gouvernance ainsi que l'ouverture et la transparence. L'Assemblée a beaucoup mis l'accent sur les communications, y compris les médias sociaux, la sensibilisation du public et l'image de marque. Le pays de Galles est considéré comme un chef de file en matière de démocratie, de vote et de

consultation électroniques. L'Assemblée comptera sur son professionnalisme afin de favoriser une transition sans heurts vers le nouveau processus législatif découlant des résultats du référendum. L'Assemblée, qui s'efforce de donner l'exemple en matière de gouvernance, dispose d'un système rigoureux de gestion financière et de tenue de dossiers. L'ouverture et la transparence sont des thèmes que l'on applique dans toute l'Assemblée, tant dans son architecture que dans le fonctionnement de ses activités. Par exemple, la rémunération et les indemnités des députés sont publiées dans le site web.

Au sujet de l'obligation de rendre compte du gouvernement, une discussion s'est ensuivie sur la question de la distinction entre le gouvernement et le Parlement et sur l'importance de faire connaître les distinctions au public. La greffière a présenté la situation du gouvernement de coalition au pays de Galles. La délégation canadienne a décrit la situation du gouvernement minoritaire au Canada et indiqué l'imminence d'une élection.

Aled Eirug, conseiller constitutionnel du Président et ancien directeur de la BBC au pays de Galles, a décrit les habitudes de consommation médiatique au pays de Galles. Étonnamment, le pays de Galles n'a aucun journal quotidien. Le meilleur moyen pour informer les gens constitue une question importante.

Adrian Crompton, directeur des affaires de l'Assemblée, a présenté un aperçu des Services de recherche de l'Assemblée et du soutien que le bureau offre aux députés. Les Services de recherche offrent un programme d'orientation aux nouveaux députés. La greffière a brièvement présenté le système des comités, qui sont au nombre de 19 et auxquels 45 des 60 députés siègent.

Processus d'élaboration des lois régissant les Gallois

Bethan Davies, greffière de comité, et Gwyn Griffiths, de la Division des affaires juridiques de l'Assemblée nationale du Pays de Galles, ont expliqué le processus d'élaboration des lois régissant les habitants du pays de Galles. La délégation canadienne a donné, pour sa part, un aperçu des responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux. Ont été également abordés l'absence de pouvoir de perception fiscale du pays de Galles ainsi que le rôle du vérificateur général. On a souligné que le système judiciaire n'est pas déconcentré. La greffière de comité a présenté les modifications qui seront apportées au règlement à la suite du référendum. La question de l'examen des projets de loi et des étapes du processus législatif a été abordée.

Déjeuner donné par la section du pays de Galles de l'APC

Janet Ryder, députée et présidente de la section du pays de Galles de l'APC, a donné un aperçu des dossiers actuels de l'APC au niveau international. Eleanor Burnham, députée, Mohammad Asghar, député, Claire Clancy, première dirigeante administrative et greffière de l'Assemblée nationale, Natalie Drury-Styles, secrétaire de section intérimaire et Al Davies, secrétaire de section, ont pris part au déjeuner. Après le repas, la délégation a pu observer le débat en séance plénière et les questions au premier ministre.

Représentation des intérêts du pays de Galles et de ses habitants (participation des citoyens)

Natalie Drury-Styles, animatrice, Sensibilisation, et gestionnaire, Relations internationales, Peter Black, député, **commissaire pour l'Assemblée et le citoyen**, Iwan Williams, gestionnaire, Médias, publications et contenu Web, et Becca Spiller, gestionnaire, Sensibilisation et liaison des Galles du Sud. Peter Black, député, **commissaire pour l'Assemblée, a présenté une vue d'ensemble des initiatives de démocratie électronique. L'importance d'engager la conversation avec les citoyens est ressortie au cours des discussions. La diffusion Web en continu à la Chambre et la télédiffusion des travaux au Senedd permettent au public de suivre les activités des parlementaires. Les projets de démocratie électronique sont centrés sur l'utilisation de la nouvelle technologie afin d'obtenir la participation des citoyens. La Chambre est munie d'un dispositif de télévision et câblée afin que les travaux et les votes puissent s'y tenir sans utiliser de papier. Le processus de pétition est aussi accessible en ligne et les pétitions électroniques sont autorisées.** Iwan Williams, gestionnaire, Médias, publications et contenu Web a décrit la stratégie de participation de l'Assemblée et l'initiative Vote 2011. L'Assemblée a mené une étude en comité sur les aires de jeu sûres et a éveillé l'intérêt des enfants à l'aide d'activités de sensibilisation. L'Assemblée dispose d'un autobus qu'elle utilise afin d'aller rendre visite aux collectivités éloignées de la capitale, aux fins de ses activités de sensibilisation. La délégation canadienne a salué l'engagement de l'Assemblée à l'égard de la participation des citoyens.

Réception donnée par le régiment gallois

Un exposé sur le rôle du régiment gallois au cours de la guerre de 1812 a été présenté à la délégation. Les membres de la délégation ont indiqué que de nombreuses activités commémoratives auront lieu au Canada pour souligner l'événement.

Présentation de la chambre Siambr Hywel et des services pédagogiques de l'Assemblée

Enfys Evans, enseignante, a présenté Siambr Hywel et les services pédagogiques de l'Assemblée. Les services pédagogiques de l'Assemblée offrent un programme de visites structuré en fonction des programmes d'enseignements primaire et secondaire du pays de Galles. Le programme comprend un débat dynamique à la chambre Siambr Hywel (ancienne Chambre de l'Assemblée, maintenant destinée aux jeunes), une visite au Senedd et un atelier conçu pour renforcer et mettre à profit le contenu pédagogique de la visite. Les services pédagogiques de l'Assemblée, qui accueillent plus de 400 élèves par semaine, mettent un site Web interactif à la disposition des élèves et des enseignants. Tous les services sont offerts en anglais et en gallois. Un parlement simulé fait partie de la visite des élèves au Senedd. Les élèves qui veulent participer peuvent demander une aide financière pour défrayer leurs frais de transport. Les services pédagogiques de l'Assemblée mettent aussi en œuvre des programmes de sensibilisation dans la collectivité. Le sénateur Richard Neufeld a présenté les nombreux programmes destinés aux jeunes au Canada, dont le Forum des enseignantes et des enseignants et le Forum pour jeunes Canadiens.

Gouvernements minoritaires et de coalition

Représentant tous les partis du pays de Galles, les députés Jenny Randerson, baronne, Alun Davies, David Melding et Janet Ryder ont parlé en toute franchise du processus de création d'un gouvernement de coalition. Ils ont convenu que le gouvernement de coalition a remarquablement bien fonctionné au cours de la dernière session. Les négociations qui ont mené à la création des gouvernements de coalition ont fait l'objet d'une longue discussion. La délégation canadienne a traité de la situation du gouvernement minoritaire actuel et de la façon dont le public perçoit les coalitions. La durée fixe de la législature au pays de Galles constitue une différence importante par rapport au régime du Canada, où une élection peut être déclenchée en tout temps. Les différences entre le système uninominal majoritaire à un tour et le système de représentation proportionnelle ont été examinées. Après la réunion, les délégués ont pris part à un déjeuner, au cours duquel les discussions sur les coalitions se sont poursuivies avec la vice-présidente, Rosemary Butler, et les députés William Graham et Lorraine Barrett.

Session sur le gouvernement gallois

Charles Coombs, Soutien aux affaires constitutionnelles et aux politiques, ministre du premier ministre et du Cabinet, a présenté un survol du travail du gouvernement au sein de l'Assemblée galloise depuis 1999. M. Coombs a décrit la déconcentration du point de vue du gouvernement plutôt que de celui de l'Assemblée. Il a précisé que la déconcentration était un processus et non pas un événement, avant de décrire les vingt domaines déconcentrés. La création d'une fonction de commissaire à l'enfance a suscité un grand intérêt au sein de la délégation. Le rôle du commissaire est de défendre les intérêts des jeunes du pays de Galles. Tout au long du processus de déconcentration, le gouvernement gallois a mis l'accent sur le thème de la *prestation*.

Activité au Pierhead – Conférenciers invités : l'honorable Jim Abbott, C.P., député, et l'honorable Carolyn Bennett C.P., députée

Une activité publique composée de présentations et de séances de questions et réponses a été organisée par l'Assemblée nationale du Pays de Galles. Au nom de la délégation, l'honorable Jim Abbott a été invité à prendre la parole au sujet des échanges économiques avec le Canada et du rôle du Canada dans les sports; l'honorable Carolyn Bennett a quant à elle été invitée à parler de la participation des citoyens.

Le très honorable Lord Elis-Thomas, président, a souhaité la bienvenue aux citoyens et aux invités spéciaux. Il a parlé des liens étroits qui unissent le Canada et le pays de Galles ainsi que du caractère bilingue des deux pays. Rhodri Morgan, ancien premier ministre du pays de Galles, qui animait la séance, a confirmé les solides relations qu'entretiennent le Canada et le pays de Galles, en plus de rappeler que les deux pays ont une frontière avec un voisin de poids.

Échanges économiques avec le Canada

Le premier conférencier invité, Jim Abbott, a traité de la question des échanges économiques. Il a présenté un bref aperçu de la situation économique au Canada ainsi que des possibilités de collaboration illimitées entre le Canada et le Royaume-Uni. Il a

précisé que les relations commerciales et économiques entre le Canada et le Royaume-Uni ont atteint un sommet historique au cours des deux ou trois dernières années. Le R.-U. est de loin le partenaire commercial du Canada le plus important en Europe et le deuxième dans le monde, derrière les États-Unis.

Jim Abbott a expliqué les facteurs qui ont permis au Canada de surmonter la récession mondiale mieux que la plupart des autres pays industrialisés. Il a insisté sur le partenariat en science et technologie entre le Canada et le R.-U., avant d'indiquer que la relation continue de s'amplifier, en constituant le fondement du double objectif que représente une croissance économique forte mais durable. En effet, le R.-U. est le deuxième partenaire mondial du Canada dans le secteur de la science et de la technologie; les liens sont particulièrement étroits dans le domaine de la recherche clinique, qui compte pour le quart de toutes les activités de collaboration scientifiques.

Les échanges bilatéraux de marchandises entre le Canada et le pays de Galles ont eu une valeur totale de 444,4 millions de livres en 2009 (696 millions de dollars canadiens); les exportations canadiennes se sont chiffrées à 267,8 millions de livres (433,5 millions de dollars) et les importations, à 176,6 millions de livres (276,6 millions de dollars). Les matières brutes, le minerai, les carburants et lubrifiants, les produits chimiques ainsi que l'équipement et le matériel de transport ont constitué les principales exportations canadiennes au pays de Galles. Le Canada a quant à lui principalement importé du pays de Galles du minerai, des carburants et lubrifiants, des produits chimiques ainsi que de l'équipement et du matériel de transport. Parmi les principales entreprises canadiennes actives au pays de Galles, mentionnons la Financière Standard Life, Finning International, Mitel Networks, Western Coal Corporation, Magellan Aerospace, Aastra Technologies et Magna International.

Participation des citoyens

Carolyn Bennett a traité de la question de la participation des citoyens. Elle a indiqué que le citoyen est au centre de notre démocratie. L'une des pierres angulaires de la démocratie a été l'établissement de lieux publics où les citoyens peuvent débattre de leurs idées; le Web offre en outre un nouveau forum d'importance qui pourrait changer la notion de démocratie représentative. M^{me} Bennett a cité Stephen Coleman : « *Les gens ne veulent pas gouverner, ils veulent être entendus* » [traduction]. Elle a expliqué que, afin d'obtenir la participation des citoyens, elle organise des assemblées publiques, des tables rondes et des visites dans les écoles, en plus d'utiliser Internet, des bulletins d'information, des médias sociaux, des téléconférences publiques (téléforums) et le clavardage MSN afin de communiquer et d'interagir avec les citoyens.

M^{me} Bennett a félicité l'Assemblée nationale du Pays de Galles pour son engagement à l'égard de la transparence et de la participation citoyenne. Les Gallois sont encouragés à assister aux travaux de leurs députés, et des moyens sont mis à leur disposition pour ce faire. Le but de l'Assemblée est d'élargir l'engagement à l'égard de la déconcentration et, dans toutes ses activités, de faire preuve de respect, de probité et de bonne gouvernance. M^{me} Bennett a indiqué que les bureaux chargés des activités de sensibilisation et de pédagogie au pays de Galles sont exemplaires. Elle a souligné la valeur de la consultation électronique, avant d'indiquer que le comité des pétitions gallois est fier des pétitions sur son site Web. M^{me} Bennett a déclaré que la participation

des citoyens constitue de toute évidence une priorité et qu'elle est inscrite dans les gènes de l'organisation.

Le rôle du Canada dans le domaine des sports

Jim Abbott a aussi abordé la question du rôle du Canada dans le domaine des sports. Il a précisé que la mission de Sport Canada est d'accroître les possibilités pour tous les Canadiens de pratiquer des sports et d'y exceller. Pour ce faire, il développe le potentiel et la capacité de coordination du système sportif canadien, encourage la pratique des sports et permet aux Canadiens qui ont du talent et de la détermination d'atteindre l'excellence sur la scène sportive internationale.

M. Abbott a présenté un aperçu de l'initiative *À nous le podium 2010*, lancée en vue des Jeux olympiques d'hiver de 2010 en Colombie-Britannique. Il s'agit d'une initiative sportive de nature technique assortie de 110 millions de dollars qui a été conçue pour aider le Canada à devenir la nation qui remporte le plus grand nombre de médailles aux Jeux olympiques d'hiver de 2010, et à se classer parmi les trois premières nations aux Jeux paralympiques d'hiver de 2010 pour ce qui est du nombre de médailles d'or. L'initiative a aidé les athlètes canadiens à gagner 26 médailles olympiques aux Jeux d'hiver de Vancouver, dont 14 médailles d'or, faisant du Canada le pays ayant obtenu le plus grand nombre de médailles à ces jeux.

M. Abbott a conclu sa présentation en déclarant que le Canada est fier d'appuyer ses athlètes de haut niveau et le système sportif canadien. Il a aussi indiqué que, par son aide, le gouvernement permet à nos athlètes d'inspirer les Canadiens et de les encourager à pratiquer des sports pour le plaisir ou pour atteindre le podium.

L'ancien premier ministre, Rhodri Morgan, a soulevé la question de l'obésité chez les enfants et de l'importance de promouvoir l'activité physique. M^{me} Bennett a indiqué que les programmes de promotion de l'activité physique doivent aussi tenir compte des limites financières des familles à faible revenu.

Le programme s'est terminé par un dîner officiel donné par le Président Elis-Thomas, auquel ont pris part Claude Boucher, haut commissaire adjoint du Canada au Royaume-Uni, Gillian Licari, agente aux affaires politiques au Haut-commissariat du Canada au Royaume-Uni, Aled Eirug, conseiller constitutionnel du Président et Natalie Drury-Styles, directrice, Relations internationales.

En conclusion, les délégués aimeraient exprimer leur reconnaissance au Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement pour les excellents renseignements généraux fournis en vue de la visite bilatérale. La délégation tient aussi à remercier spécialement l'Assemblée nationale du Pays de Galles et M. Dan Clayton-Jones, consul honoraire du Canada au pays de Galles pour leur soutien hautement professionnel.

Respectueusement soumis,

M. Dick Harris, député, président

L'hon. Jim Abbott, C.P., député

Chef de la délégation

Association interparlementaire

Canada – Royaume-Uni

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Association interparlementaire Canada - Royaume-Uni
ACTIVITÉ	Visite bilatérale au pays de Galles
DESTINATION	Cardiff, pays de Galles, Royaume-Uni
DATES	Du 13 au 18 mars 2011
DÉLÉGATION	
SÉNAT	L'honorable Jim Munson, sénateur L'honorable Richard Neufeld, sénateur
CHAMBRE DES COMMUNES	L'honorable Carolyn Bennett, C.P., députée
PERSONNEL	M ^{me} Stephanie Bond Secrétaire administrative
TRANSPORT	34 851,58\$
HÉBERGEMENT	0\$
HOSPITALITÉ	0\$
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	2 100,94\$
CADEAUX OFFICIELS	0\$
DIVERS / FRAIS D'INSCRIPTION	0\$
TOTAL	36 952,32\$